

DEVON STORAGE FRANCE

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.500.000 €EUROS**

**Siège social : 90, avenue de Wagram
75017 - PARIS**

RCS PARIS 421 318 809

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE (Constatation de la réalisation définitive de la réduction de capital)

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
ET LE VINGT DEUX JANVIER A NEUF HEURES**

La SARL « IENA II », Actionnaire unique de la société « **DEVON STORAGE FRANCE** » a tenu ce jour une assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'Actionnaire unique en entrant en séance, lequel détient 100% des actions.

La séance est présidée par **Monsieur Daniel GUERIN**, représentant la SARL « IENA II », Présidente de la Société.

Le Commissaire aux comptes, la société COMAUDITEX, dûment convoqué, absent est excusé.

L'assemblée générale pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Rappel des décisions antérieures

Par décision en date du 15/09/2025, l'actionnaire unique a décidé :

- Par réduction de la valeur nominale des actions de 2.80 euros à 1,35 euros
- Pour le ramener à 10.500.000 euros à 10.125.000 euros
- Cette réduction de capital étant non motivée par des pertes
-

Cette décision a fait l'objet d'un dépôt au Greffe du Tribunal des Activités économiques de Paris en date du 22/12/2025 et un certificat de non-opposition des créanciers nous a été délivré par le même tribunal en date du 14/01/2026

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique constate que :

- Le délai d'opposition des créanciers est expiré depuis le 12/01/2026
- Aucune opposition n'a été formée par les créanciers de la société



En conséquence, la réduction de capital décidée le 15/09/2025 est devenue définitive.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate en conséquence la réalisation définitive de la réduction du capital social de sorte que le capital est ramené de 10.500.0000 euros à 10.125.000 euros.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique réitère les termes de l'assemblée générale du 15/09/2025 consistant en la modification articles 6 et 7 des statuts au jour de la réduction de capital comme suit :

Article 6 –Apports

Il a été apporté au capital de la société :

➤ Lors de sa constitution, une somme de	7.622,45 €
➤ Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2007, la somme de	10.042.377,55 €
➤ Le 6 juillet 2009, réduction du capital de par imputation partielle du report à nouveau déficitaire.	- 6.030.000,00 €
➤ Le 12 août 2009, augmentation du capital de la somme de	2.000.000,00 €
➤ Le 31 décembre 2010, augmentation du capital de la somme de	480.000,00 €
➤ Le 12 juin 2012, augmentation du capital de la somme de	250.000,00 €
➤ Le 12 mai 2020, augmentation du capital de la somme de	19.250.000,00 €
➤ Le 22 février 2021, augmentation du capital de la somme de	4.000.000,00 €
➤ Le 05 septembre 2025 réduction du capital de la somme de	- 19.500.000,00 €
➤ Le 15 septembre 2025, réduction du capital de la somme de	-375.000,00 €
<u>MONTANT TOTAL DES APPORTS</u>	10.125.000,00 €

Article 7 – Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de **10.125.000 € (DIX MILLIONS CENT VINGT CINQ MILLE EUROS)**. Il est divisé en **7.500.000 (SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE)** actions de **1,35 € (UN EURO ET TRENTE CINQ CENTIMES)** chacune, numérotées de 1 à **7.500.000**, attribuées à la SARL IENA II.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **NEUF HEURES TRENTE.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal fait en deux originaux.

La Présidente-Actionnaire

La SARL IENA II

Le Gérant

M. Daniel GUERIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Guerin', with several long, sweeping horizontal strokes extending to the right.